

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 6 février 2012**

**2012 V. 6G** Vœu relatif à la situation préoccupante de la Maternité des Bluets.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant que la Maternité des Bluets est de nouveau en très grande difficulté au même titre que de nombreux autres établissements de santé ;

Considérant que des efforts considérables ont été réalisés en interne pour se rapprocher de l'équilibre financier ;

Considérant qu'à effectif constant, un premier plan d'action a permis dans le même temps de réduire les charges de 3 %, de passer de 1.900 à 2.800 accouchements par an, en 3 ans, et d'augmenter le nombre de procréations médicales assistées et d'interruption volontaire de grossesse ;

Considérant qu'à nouveau, la situation financière s'est aggravée, notamment en raison du principe de la tarification à l'activité (T2A) ; or, s'agissant de la discipline obstétricale, la tarification à l'activité, fondée strictement sur les actes médicaux et de soins ponctuant le suivi des femmes enceintes, la préparation à la naissance et l'accouchement lui-même, ne tient pas compte de l'ensemble des activités supports du processus global de prise en charge ;

Considérant que les engagements d'accompagnement financiers signés avec la Maternité des Bluets à l'occasion de son déménagement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas tenus, aggravant ainsi son déficit ;

Considérant qu'est en jeu l'avenir de cet établissement, pionnier de «la préparation à l'accouchement» et reconnu pour sa conception de la naissance et pour son accompagnement à la parentalité, notamment pour les familles en difficulté ;

Considérant que la Maternité des Bluets a besoin d'être accompagnée budgétairement et de façon pérenne, afin de poursuivre ses missions de service public, notamment dans l'Est parisien, qui subit de plein fouet la politique de réduction de l'offre des soins ;

Considérant que dans l'Est parisien, en 2011, la Maternité de l'Hôpital Saint Antoine a fermé, la Maternité « Bien être » a fermé, la Maternité des Lilas rencontre des difficultés et que la Clinique « Vinci » dans le 11e arrondissement a annoncé sa fermeture ;

Sur la proposition de M. Patrick BLOCHE et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de la Santé, M. Xavier BERTRAND, pour que :

- soient reconnues les spécificités de la Maternité des Bluets et qu'elles soient prises en compte financièrement,
- soient respectés les engagements pris.